

Image not found or type unknown



refus de cdi, ai-je droit aux assedics

Par **odwitch**, le **27/06/2011 à 09:27**

Bonjour,
Je suis actuellement en fin de cdd, mon patron m'a proposé un cdi que, pour des raisons personnelles je refuse. Je sais par conséquent que je ne touche pas ma prime de précarité, cependant ai-je droit aux allocations chômage?
Merci de votre réponse.

Par **Cornil**, le **28/06/2011 à 16:13**

Bonsoir "odwitch"
Aucun problème à ce sujet, le refus de prolonger un CDD par un CDI n'étant pas considéré en droit privé (Pôle Emploi) comme une perte volontaire d'emploi.
Bon courage et bonne chance.

Par **odwitch**, le **29/06/2011 à 09:23**

merci beaucoup.
J'ai effectivement enfin réussi à prendre contact avec pôle emploi qui me confirme que j'ai droit aux allocations.
Bonne journée.